



## ARRÊTÉ MUNICIPAL n°8/2023

### de circulation et stationnement interdits RD 66 rue Gérard Mansion.

Le Maire de FLEURY ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande en date du 16/01/2023 par la Mosellane des Eaux pour l'entreprise SARL GILSON ;

Considérant les travaux de renouvellement des canalisations AEP, RD913 - Route Nationale et RD66 rue Gérard Mansion ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Vu l'intérêt général ;

#### ARRETE

**Article 1.** Du 1<sup>er</sup> au 03 mars 2023, la route sera coupée et la circulation des véhicules sera interdite RD66, rue Gérard Mansion au niveau du rond-point, une déviation sera mise en place.

**Article 2.** Le stationnement sera interdit durant cette période.

**Article 3.** L'accès aux services de secours sera maintenu.

**Article 4.** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLEURY, le 28 février 2023.

Le Maire,

Gilles VAVRILLE

